

EXTRAITS D'UN RAPPORT DE M. E. FINEUSE

Ingénieur en chef Directeur du 7^e Arrondissement des Mines, à Liège.

SUR LES TRAVAUX DU 1^{er} SEMESTRE 1897

RENSEIGNEMENTS DIVERS

*Charbonnages de l'Espérance et Bonne-Fortune.
Siège Bonne-Fortune. — Remplacement du guidonnage.*

[62268]

Le remplacement du guidonnage du puits d'extraction a donné lieu à un travail que M. l'ingénieur Legrand décrit en ces termes :

„ Le guidonnage était devenu très mauvais et des déraillements se produisaient chaque fois que la vitesse des cages dépassait 5 mètres par seconde: il était constitué de rails plats fixés par coussinets à clavettes. Le nouveau se compose de rails vignole de 18 kilos par mètre courant. L'assemblage aux parti-bures se fait par serrage au moyen de deux pièces d'acier embrassant les patins des deux files de rails voisines et réunies par des boulons. Ce guidonnage a été placé à l'intérieur du premier, sans arrêter l'extraction un seul jour; il est vrai qu'on n'y travaillait que les dimanches, ce qui n'a pas empêché de terminer les 352 mètres pendant le semestre.

„ Pour le placement des guides on se servait d'un palier supplémentaire suspendu au câble même par quatre chaînons, à 6 mètres au-dessus du toit de la cage. Un parapierre, mobile également, était attaché au câble au-dessus des ouvriers, dont deux prenaient place sur le toit de la cage et les deux autres, sur le palier volant. Les rails étaient descendus dressés sur le toit de la cage et maintenus dans cette position par les ouvriers installés sur le palier volant.

„ Quand on était arrêté à l'endroit où les guides devaient être placés, on les accrochait à une poulie différentielle et, après les avoir amenés à leur emplacement définitif, les ouvriers les assujettissaient en même temps aux deux extrémités.

„ Les travailleurs étaient attachés par des chaînes de sûreté. Ce procédé est rapide, mais il est assez dangereux et réclame des hommes très exercés; je lui préfère l'emploi de „ bagnolles „ suspendues sous la cage, système qui n'était pas toutefois applicable dans le cas présent à cause de l'insuffisance de hauteur du châssis à molettes. „

*Charbonnages d'Abhooz et Bonne-Foi Hareng. — Siège d'Abhooz.
Coup de foudre dans la mine.*

[5515942 : 6228]

Il s'est produit à ce siège d'exploitation un phénomène météorologique assez rare et qui heureusement n'a eu aucune suite sérieuse pour les personnes qui en ont été victimes.

Le 1^{er} juillet, la foudre est tombée sur le châssis à molettes métallique, d'une élévation de 16 mètres seulement, épargnant trois cheminées voisines de hauteurs variant entre 25 et 40 mètres.

Une partie du courant est descendue dans le puits d'extraction, muni d'un cuvelage en fonte et contenant la tuyauterie des machines souterraines d'épuisement, pour se rendre au niveau de 210 mètres dans la chambre de la nouvelle pompe, où eut lieu une explosion sans conséquence appréciable et est allée se perdre dans le puisard, à la profondeur de 400 mètres. L'autre partie du fluide électrique restée à la surface, a suivi les fils des sonneries et des téléphones, brisant les conducteurs, brûlant les appareils et allant renverser le directeur des travaux qui se trouvait près de la fosse, ainsi que quatre ouvriers occupés au triage des charbons.

STATISTIQUE ET SITUATION COMMERCIALE — QUESTIONS OUVRIÈRES

Industrie des phosphates.

[313 : 631(4936)]

Le rapprochement ci-après suffira à donner la mesure de l'épuisement des gîtes de phosphate de l'arrondissement ou du moins une idée de la situation de plus en plus critique de ces exploitations de la Hesbaye.

Années	Nombre de sièges	Nombre d'ouvriers	Production en T.	Valeur produite en f ^{rs}	Observations.
1894	176	1,029 (1)	107,200	1.247,700	(1) dont 262 ouvriers d'usines.
1895	139	865 (2)	85,900	944,900	(2) dont 190 — —
1896	161	683 (3)	64,990	520,520	(3) dont 196 — —

D'où résultent les diminutions ci-dessous depuis deux ans :

Population ouvrière	34 %
Extraction	39 %
Valeur produite	58 %

Le dernier de ces résultats montre ainsi ou le degré d'appauvrissement des gîtes ou l'importance de la dépression du marché des phosphates qui se traduit par une diminution du prix de vente de 30 % depuis 1894.

Houille.

[313 : 62333(4936)]

La comparaison entre le 1^{er} semestre 1897 et les deux précédents fait ressortir les différences suivantes :

Production.

Sur le 1 ^{er} semestre 1896. — augmentation de	12,1 %
„ 2 ^e „ „ — „ de	1,2 %

Stock.

Sur le 1 ^{er} semestre 1896 — diminution de près de	15 %
„ 2 ^e „ „ — augmentation de	29 %

Population ouvrière.

Sur le 1 ^{er} semestre 1896. — accroissement de	7,2 %
„ 2 ^e „ „ — „ de	3,1 %

Les résultats rapprochés des deux périodes correspondantes de 1896 et 1897 accusent ainsi, par rapport au 1^{er} semestre de cette année, une augmentation de production de 12,1 %, avec une diminution des stocks de près de 15 % et une majoration de 3,1 % de la population ouvrière.

L'extraction du semestre qui nous occupe est de beaucoup la plus importante que l'on ait eu à enregistrer pour les mines du 7^e arrondissement; l'accroissement sur la production de la période correspondante de 1894 est de 18,3 %.

La vente, y compris les consommations, s'est élevée à 1,016.565 tonnes contre celle de 894.767 tonnes, réalisée pendant le 1^{er} semestre de l'année dernière, soit un accroissement de 13,6 %.

Comparativement à la même époque de 1896, les stocks au 30 juin 1897 n'ont guère augmenté que dans les mines de Bonne Espérance, Batterie, Grande Bacnure et plus spécialement au charbonnage de Patience et Beaujonc, où l'on constate une majoration de 67 %.

A la mine du Bois d'Avroy, les quantités en magasin ont même diminué de 56 %.

Le rendement semestriel par ouvrier de toute espèce aurait été de 91^t,4, soit une diminution de 1.7 % par rapport au 2^e semestre 1896.

Syndicats ouvriers.

[33188]

Au point de vue économique et social, M. l'ingénieur des mines Legrand signale, dans son rapport semestriel, la voie nouvelle dans laquelle viennent d'entrer en très grand nombre les ouvriers houilleurs qui habitent les communes de Saint-Nicolas, de Montegnée, d'Ans, de Tilleur et même de Liège. Il s'agit de la formation de "groupes" de 40 à 50 travailleurs, voisins le plus souvent ou occupés au même charbonnage, dans le but, comme le porte le règlement de l'un de ces groupes, de procéder à l'achat en gros des denrées alimentaires nécessaires aux ménages d'ouvriers et de les revendre au prix coûtant aux membres associés seulement.

Une fois d'accord sur les bases du groupement projeté, les adhérents nomment, dans leur sein, un président et un secrétaire-trésorier, versent chacun une somme déterminée comme première mise de fonds, installent le magasin dans une maison quelconque et achètent une quantité de marchandises en rapport avec les besoins de leurs familles.

Ce sont en réalité des coopératives embryonnaires, avec cette différence qu'il y a suppression pour ainsi dire complète des frais généraux, par la part égale prise par chacun des membres dans la vérification des comptes et le fonctionnement de la petite association. Ainsi, les fonctions de président et de secrétaire-trésorier sont purement honorifiques, un ou plusieurs des coassociés sont désignés tour à tour comme acheteurs et vendeurs pour un certain nombre de jours de la semaine. Toutefois, pour prévenir toute fraude, il est interdit à un membre seul de faire la moindre opération intéressant le groupe; il faut être à deux, sinon à trois.

Aux termes du règlement analysé, le magasin doit être fermé à l'aide de trois clefs, en possession d'un même nombre de membres, dont deux au moins sont tenus d'assister à la vente.

Tous les mois, il est procédé à la reddition des comptes ainsi qu'à la vérification du livre de magasin par les carnets d'inscription des fournitures à chacun d'eux.

Tous s'engagent à payer comptant les marchandises qu'ils reçoivent du magasin, condition indispensable d'ailleurs pour réunir les fonds nécessaires au paiement des achats en gros.

La plus sévère discipline règne dans les séances tenues par ces houilleurs, qui s'interdisent toute consommation de boissons à l'intérieur du magasin.

Les remises qui sont faites sur des fournitures d'une certaine importance constituent une réserve qui s'est élevée, pour le groupe en question, à une somme de plus de 300 francs depuis six mois qu'il est organisé.

Généralement les employés ne sont pas admis; il existé cependant de ces associations qui acceptent des maîtres-ouvriers et des surveillants de fosse. Quoi qu'il en soit, telle est pour le moment la vogue de ces modestes institutions qu'il se présente jusque 50 candidats pour 10 membres à admettre et que les petits détaillants, voire même les coopératives, font entendre les récriminations les plus vives et demandent, paraît-il, que ces "groupes", soient soumis au droit de patente.

D'aucuns voient dans ces associations d'intérêt, dans cette généralisation du "capitalisme", parmi la classe ouvrière, de multiples avantages au nombre desquels on peut citer, pour l'ouvrier, une économie notable de la vie animale, des habitudes d'ordre et d'épargne, le sentiment de sa dignité personnelle et, pour le patron, des garanties contre l'endosmose des idées subversives, par la séparation des houilleurs mariés de la fraction la plus turbulente des jeunes ouvriers célibataires, qui ne sont pas affiliés; comme aussi contre l'extension des grèves et chômages quelconques, destructifs du crédit sans lequel les membres possesseurs chacun d'une part de l'actif, ne tarderaient pas à voir disparaître en quelques semaines le fruit de toutes leurs économies.

Il convient d'attendre, pour se prononcer sur le côté social de la question, que le temps ait consacré les résultats pratiques d'associations qui sont appelées tout au moins à augmenter le nombre des capitalistes.

Commerce des charbons.

[38 : 62233]

Deux événements, importants chacun dans leur genre pour nos mines de houille surtout, ont marqué le 1^{er} semestre 1897. L'État vient de racheter les réseaux du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois, ainsi que la ligne de Liège à la frontière néerlandaise vers Maestricht et celles de Gand à Eecloo et d'Anvers à Gand.

Cette mesure à laquelle on voudrait à tort assimiler la reprise

des mines dont l'exploitation, soumise à tant d'aléa, pourrait compromettre sérieusement, en quelques jours de catastrophes, la situation financière de notre petit pays, aura pour résultat, espérons-le, de mettre un terme pour nos charbonnages, aux tribulations qui ont été exposées dans mon précédent rapport général, en ce qui concerne notamment le matériel roulant du Liégeois-Limbourgeois.

D'autre part, un grand nombre de mines de houille du bassin se sont constituées en un syndicat, qui a pour objet toute opération commerciale relative à l'achat et à la vente des charbons, cokes et briquettes. Cette Société anonyme, établie à Liège, a pris date le 18 mai dernier et doit confier pour cinq ans la vente de tous les produits des coassociés à un comptoir unique, à l'instar des associations créées pour l'écoulement des cokes belges, des charbons westphaliens et des produits métallurgiques français.

Le vent est décidément aux syndicats dans tous les pays : syndicats de patrons, syndicats d'ouvriers. A quand les syndicats des consommateurs ? Car il faut bien que quelqu'un paye les frais de la guerre.

En attendant la suppression des frontières et la paix universelle rêvées par certains sociologues en quête de nouveautés, constatons avec regret que la région Ouest et Nord-Ouest de la France est à peu près entièrement fermée aux combustibles belges, qui sont exclus des bénéfices du nouveau tarif P. V. 107 commun, Nord-Ouest, homologué le 29 novembre 1896 et mis en vigueur le 20 décembre suivant, pour le transport des produits indigènes : charbon de terre, coke, anthracite, agglomérés de houille, etc. Si mes renseignements sont exacts, l'administration des chemins de l'État aurait même fait à ce sujet des représentations aux compagnies françaises intéressées.

On annonce également une réduction très importante faite, en Alsace-Lorraine, sur les conditions de transport des *charbons de la Sarre* expédiés vers Bâle, Mulhouse et Strasbourg. Ce tarif aurait même été rendu applicable depuis le 1^{er} avril dans toute l'étendue de l'empire allemand.

Certaines personnalités industrielles sont encore revenues, en France, sur la question qui semble passer à l'état chronique, de majorer les droits d'entrée des combustibles étrangers. En économie politique, comme en sciences et en bien d'autres choses, tout se lie, tout s'enchaîne ; aussi, est-on encore loin, dans ce pays,

de se mettre d'accord sur les vertus d'une panacée qui peut finir par tuer les voisins et.... le malade lui-même.

C'est ainsi qu'à ce propos un journal français écrit fort judicieusement les lignes suivantes :

“ En augmentant de 1, 2, 3, 4 ou 5 francs le droit d'entrée actuel des charbons et cokes, il est certain que les actionnaires des charbonnages encaisseraient de plus forts dividendes (momentanément, pourrait-on ajouter); mais les fontes, les fers et aciers verraient immédiatement leurs prix de revient s'élever proportionnellement, ce qui aurait pour effet de rendre plus difficile, sinon impossible, toute incursion de la France sur le domaine du marché industriel.

„ D'ailleurs, termine fièrement le correspondant, les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais n'ont pas besoin de protection. „

La même question vient d'être agitée dans une réunion toute récente du comité central des houillères de France; mais les représentants des bassins du Nord paraissent décidément hostiles à la mesure et ceux du Centre-Midi demanderaient plutôt à un abaissement des tarifs de chemins de fer, les moyens de lutter contre la concurrence étrangère.

Il est incontestable que la clémence de la saison hivernale a failli ébranler un moment les positions acquises par les combustibles destinés aux foyers domestiques. Les gailleteries se sont vues un instant menacées, les stocks de cette catégorie croissaient visiblement et le concassage des gros redevenait une nécessité. Cependant les menus maigres, comme les charbons industriels, accusaient une fermeté qui ne s'est pas démentie le 23 mars, lors de l'adjudication des 110 lots comportant 495 000 tonnes de combustibles pour les besoins du service de l'administration des chemins de fer de l'État. Les offres se présentèrent avec une hausse d'un franc en moyenne depuis le mois de juin, pour les maigres comme pour les gras et avec, comme caractéristique qui a bien son importance, une diminution du nombre des soumissions de 57 % dans le bassin de Charleroi. On y relevait en effet 119 offres pour 80 lots le 2 juin, alors que l'adjudication du 23 mars en accuse seulement 101 pour 110 lots de 4.500 tonnes chacun.

L'administration a refusé son approbation en ce qui concerne les charbons maigres; il ne paraît pas toutefois, si tel est son dessein, qu'elle obtienne plus tard des prix moins élevés, c'est-à-dire,

inférieurs à fr. 7.75, cours qui se maintient encore avec fermeté à l'heure présente.

Ces sortes de combustibles sont au surplus fortement recherchés à raison des multiples débouchés qu'ils se sont créés depuis un certain temps. Leur emploi comme charbons industriels prend une extension indéniable et si l'on tient compte de tous leurs autres usages, comme aussi de l'excellente campagne des briquetiers et des fabricants de chaux cette année, l'on ne peut s'étonner que ces produits gagnent du terrain au fur et à mesure de l'épuisement de nos couches de houille grasse.

Quant à la bonne situation des charbons de terre en général, elle ressort de cette circonstance que la plupart des marchés expirant le 31 mars ont été renouvelés avec une majoration de prix de 25 à 30 centimes à la tonne et la hausse d'un franc des charbons industriels de Mons est consacrée depuis le 1^{er} avril.

Enfin, la consommation prend un développement incessant, les stocks sont moindres que ceux relevés l'an dernier à la même époque et les expéditions de combustibles sur les lignes de l'Etat belge se sont accrues, pendant le semestre, de 7,7 % comparativement à la période correspondante de 1896.

Comme ombre au tableau, nos exportations de houille, d'après le Bulletin mensuel du commerce spécial de la Belgique, auraient encore fléchi de 0.23 %, soit de 10,7 % par rapport aux expéditions du 1^{er} semestre 1895.

Ajoutons aussi que les grèves tendent à devenir endémiques parmi notre population houillère; le nombre des absences du lundi et d'autres jours, attribué à tort ou à raison par divers exploitants, à l'art. 24 du règlement d'atelier du 15 juin 1896 relatif au montant des amendes, aurait une certaine tendance à augmenter et le recrutement du personnel de nuit particulièrement devient de plus en plus difficile dans quelques mines du 7^e arrondissement.

C'est dans le cours du semestre, le 11 avril dernier, qu'a été promulguée la loi instituant des délégués à l'inspection des mines, qui doit entrer en vigueur au mois d'octobre prochain.

Coke.

J'écrivais dans mon rapport sur les opérations du 2^e semestre 1896, qu'une nouvelle hausse des prix du coke paraissait imminente à l'expiration des anciens marchés. Les prix qui se sont

établis et maintenus pendant les six premiers mois de cette année sont les suivants :

Coke ordinaire	19 fr. les 1.000 kilos.
„ lavé	20,50 „ „
„ de fonderies	21,50 à 22,50 „ „

Ils ne sont autres que ceux du tarif arrêté par le syndicat des cokes belges pour l'année 1898, tous les produits de cette espèce étant, paraît-il, vendus pour 1897.

C'est en somme une augmentation de fr. 1,50 à 3,50 selon catégorie, soit d'au moins fr. 3,50 à 4 fr. depuis un an.

Les fines pour cokes étaient toujours rares et l'on a même essayé d'utiliser en mélange, pour la fabrication de ce produit, des charbons à gaz, des demi-gras et aussi des quart-gras de diverses provenances.

Une certaine détente toutefois pèse actuellement sur le marché, comme conséquence de la légère accalmie des fontes dont les causes seront examinées plus loin.

Nos importations de cokes, qui étaient retombées de 39 % au 1^{er} semestre 1896 comparativement à la période correspondante de 1895, se sont relevées de 12,5 % de 1896 à 1897.

De même, les exportations belges se sont accrues de 14,5 % dans le même laps de temps, alors qu'elles avaient fléchi de 4 % du 1^{er} semestre 1895 au même semestre 1896.

Agglomérés de houille.

Il y a peu de choses à dire du marché des briquettes. Signalons toutefois, par rapport aux six mois précédents, un regain d'activité, qui s'est traduit par une hausse de près d'un franc par tonne.

L'adjudication ouverte le 11 mars pour la fourniture à la marine, de 3 lots de 4.000 à 5.000 tonnes, a provoqué des offres à fr. 17,90 et à 18 fr. Ce produit accuserait même une tendance à reprendre un peu de la vogue dont il jouissait il y a quelques années; mais les usines non connexes aux charbonnages rencontrent certaine difficulté à se procurer, à des prix acceptables, les charbons nécessaires à cette fabrication spéciale.

Nos exportations en agglomérés de houille avaient augmenté de 2,5 % du 1^{er} semestre 1895 à la même période de 1896. Cette fois,

l'accroissement s'est brusquement élevé à 18,6 % comparativement au semestre considéré de 1895.

Usines sidérurgiques.

[38 : 6691]

Le tableau ci-dessous donne, rapprochées, les productions des usines sidérurgiques du 7^e arrondissement pendant les trois derniers semestres écoulés :

PÉRIODE	HAUTS FOURNEAUX				FABRIQUES DE FER			ACIÉRIES	
	Nature de la fonte			Production totale en t.	Rails, tôles, etc.	Fers divers	Production totale en t.	Produits fondus	Produits forgés
	Moulage	Affinage	pour acier.						
1 ^{er} semestre 1896.	"	11,619	33,973	45,592	14,828	12,651	27,479	51,446	52,333
2 ^e " 1896.	"	11,526	32,875	44,401	18,214	13,836	32,050	55,503	65,025
1 ^{er} " 1897.	"	10,804	31,616	42,420	18,463	15,499	33,962	55,318	56,831
Moyenne semestrielle de l'année 1896 . . .	"	11,572	33,424	44,996	16,521	13,243	29,764	53,474	58,679

Comparés à ceux de la période correspondante de 1896, les résultats du 1^{er} semestre 1897 accusent les écarts ci-dessous :

Diminution.	}	Fontes d'affinage	7 %
		Fontes pour acier	6,9 %
Augmentation.	}	Fers laminés	24,5 %
		Fers divers	22,5 %
		Aciers fondus	7,5 %
		Aciers forgés	8,6 %

D'où, en totalité :

Diminution de 7 % en fontes de toute espèce,
 Accroissement de 23,5 % en fers " "
 " de 8,6 % " aciers forgés.

La comparaison des prix de la fonte au début et à la fin du semestre donnera la note exacte de la situation du marché d'un

produit, dont les cours avaient pris trop d'élan comparativement à ceux des fers et des aciers.

	DÉBUT.	FIN.
Fonte de puddlage Luxembourg.	fr. 60 . .	56 les 1.000 k ^{os}
„ „ spéciale Charleroi.	„ 70 . .	„
„ „ fonte . . .	„ 65 . .	„
„ moulage n° 3 Luxembourg.	„ 60 . .	„
„ Thomas	„ 67 . .	„

La fonte Thomas avait même décroché le cours de 72 fr. au mois de février.

Différentes causes ont concouru à produire un certain tassement dans le prix de la fonte.

L'élaboration de ce produit, stimulée par les hauts cours, devait finir par rompre l'équilibre entre la production et la consommation.

D'un autre côté, un ralentissement des affaires, sinon une crise de l'industrie sidérurgique aux États-Unis, a conduit cette riche contrée à étudier les moyens d'exporter ses fabricats jusque dans la vieille Europe et l'on vit, dans le courant du semestre, se produire un fait sans précédent, je crois.

Grâce à l'abondance des minerais, au bas prix du coke dans le pays, à leurs hauts fourneaux monstres, à des laminoirs gigantesques, à leur puissant outillage de chargement et à des installations économiques de transport, certaines usines américaines ont pu venir offrir des fontes d'affinage aux prix exceptionnellement bas de fr. 56 à Anvers et de fr. 62,50 dans nos bassins industriels. On a vu arriver en Angleterre de la fonte des hauts fourneaux d'Alabama et des aciers de Pensylvanie.

On reconnaît généralement à ces fontes une bonne qualité, mais elles seraient, dit-on, assez difficiles à travailler dans nos fours. Elles n'auront apparemment d'autre effet pour le moment que de réduire en Belgique l'emploi de certaines fontes spéciales, dont nous sommes tributaires d'Angleterre et d'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, cet événement devait exercer son influence, morale tout au moins, sur les marchés européens et l'on ne peut s'étonner que pour toutes ces raisons, la production de la fonte dans les usines de l'arrondissement ait perdu 7 % de son importance, comparativement aux opérations du 1^{er} semestre 1896.

La faiblesse relative du marché des fers et tôles pour l'expor-

tation, jointe à la cherté des coques, ont également contribué à produire une accalmie qui ne semble pas cependant décourager les producteurs, et l'usine de Sclessin appartenant à la Société Anonyme des Aciéries d'Angleur n'en pousse pas moins activement la construction de ses deux hauts fourneaux.

Ainsi qu'il ressort du tableau précédent, la fabrication de fers et d'aciers continue à prendre de l'extension, malgré la difficulté d'obtenir de meilleurs prix de vente, à l'exportation surtout, et en dépit de la concurrence toujours vive rencontrée à l'étranger sur le marché de certains fers et des tôles spécialement.

Le relevé suivant montrera les fluctuations survenues dans les cours en six mois.

Rappelons en passant que ces renseignements n'ont rien d'absolu et qu'ils ne trouvent place ici que pour établir de simples rapports :

	EXPORTATION		INTÉRIEUR	
	Janvier fr.	Juillet fr.	Janvier fr.	Juillet fr.
Fers n° 2 f. b. Anvers	135	132,50	140	140
Fers n° 3 "	140	137,50	145	145
Poutrelles (fer ou acier) . .	132	132	137,50	140
Tôles en fer n° 2.	147,50	145	155	155
" " n° 3.	"	155	"	165
" fer homogène	"	180	165	165
" acier.	157,50	"	175	175
Rails	"	110	120	120

L'activité des ateliers de construction du pays, l'importance des travaux en voie d'exécution, voire même la perspective de fortes commandes en matériel roulant consécutives à la reprise des chemins de fer concédés, ont maintenu la fermeté des prix à l'intérieur; mais la situation des positions acquises à l'extérieur a été

sérieusement ébranlée par les complications politiques et les fléaux qui ont sévi dans l'Orient au début de l'année.

La guerre gréco-turque, les interminables négociations de paix, les révolutions qui menacent, éclatent ou perdurent, les grèves qui paraissent à l'ordre du jour dans tous les pays et montrent l'énorme distance qui sépare de plus en plus les exigences de l'ouvrier des prétentions du patron, la peste et la famine aux Indes même, sont venues coup sur coup troubler la tranquillité et la sécurité des capitaux, indispensables à la prospérité de l'industrie.

Nos maîtres de forges, quoiqu'assez bien pourvus de commandes, ont à souffrir des prix de la fonte, du coke et des charbons, qui pèsent lourdement sur leurs prix de revient sans trouver dans les prix de vente des compensations suffisantes. Aussi, suivant l'exemple des charbonniers, ont-ils débattu dernièrement la question de la constitution d'un comptoir de vente, avec vendeur unique. Donc encore un syndicat en perspective.

Depuis quelque temps, il est vrai, la situation s'est améliorée un peu partout. La peste et la famine ont à peu près disparu de l'Extrême-Orient, d'où l'on commence à voir revenir des ordres assez suivis; l'intervention des puissances a eu du moins pour effet jusqu'ici de localiser la guerre, les transactions sont restées actives en rails et en poutrelles, par suite du développement des constructions et des chemins de fer, et l'on escompte les bons effets des expositions universelles en perspective, de Paris, de Liège et d'ailleurs.

En attendant, nous ferons remarquer que durant les six premiers mois de cette année, les Américains, qui avaient importé en Belgique 4 à 5 tonnes de fonte en 1896, nous en ont envoyé cette fois 8.816 tonnes. En total néanmoins, nos importations de ce produit sont en décroissance et les exportations, à peu près stationnaires.

Rien de particulier à signaler pour les aciers, sauf l'accroissement de nos exportations de poutrelles, et les rails en fer surtout ont montré également une grande activité, tant à l'importation qu'à l'exportation.

Enfin, nos fers marchands continuent à gagner du terrain dans les pays étrangers, parmi lesquels il faut citer la Russie, qui nous en a pris 9:500 tonnes pendant le seul mois de juin, soit pour ainsi dire autant que durant tout le 1^{er} semestre 1896.